

LA VIGIE

JOURNAL DE CRITIQUE ET D'OPINION

Vol. 5 - No. 188 - Lundi, 20 Février 1911

Abonnement: \$3.00 par an. 1 cent le numéro.

Tarif d'annonces: 1ère insertion 15c. la ligne, 2ème insertion, 10c. la ligne.

Publié tous les matins par la C^{ie} Vigie, 8 rue Collins, Haute-Ville

Lettre Pastorale

LOUIS-NAZAIRE BEGIN, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les fidèles du diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Dans la lettre pastorale que Nous vous avons adressée le 31 mars 1907, Nous avons défini et précisé les devoirs du journaliste catholique.

Plus d'une fois, depuis, les paroles et les actes de N. S. P. le Pape Pie X sont venus confirmer ces enseignements que Nous avons Nous-mêmes puisés aux meilleures sources de la tradition et de la doctrine de l'Eglise. Jamais peut-être plus qu'en ces dernières années, le Pape et les évêques n'ont insisté sur l'influence de la presse en général, et sur les obligations de la presse catholique en particulier.

Nul plus que le journaliste catholique n'est tenu de se souvenir chaque jour des graves responsabilités qui sont attachées à ses fonctions et à son ministère. Qu'il soit engagé ou non au service d'un parti politique, il doit défendre avant tout autre intérêt la cause de Dieu et celle de l'Eglise. Et il ne peut lui être permis de sacrifier à des ambitions humaines les principes supérieurs de la doctrine, de la morale et de la discipline catholiques.

Il jouit sans doute d'une grande liberté dans l'appréciation et dans la discussion des choses qui sont du domaine de l'administration civile et politique; mais il ne peut aller jusqu'à compromettre dans ses polémiques quotidiennes ni l'intégrité, ni la dignité de sa conscience de chrétien. Et si certaines questions dont il doit entretenir ses lecteurs touchent à la fois aux intérêts de l'Eglise et de l'Etat, il ne doit jamais se départir de la ligne de conduite que les Souverains Pontifes ont souvent rappelée à ceux qui se mêlent de la chose publique: il faut qu'il emploie toute son ardeur et tout son talent à sauvegarder les droits imprescriptibles de Dieu, bien persuadé qu'un catholique ne sert jamais mieux son pays que lorsqu'il assure les victoires de l'Eglise. Avec combien plus de raisons, un journaliste doit-il se faire l'auxiliaire respectueux de l'autorité religieuse, s'il traite de questions qui concernent spécialement la foi ou la vie catholiques.

Il arrive malheureusement, non seulement dans les pays d'Europe plus travaillés que le nôtre par la pensée indépendante et impie, mais même dans notre chère Province de Québec, que des journalistes, qui se disent catholiques, oublient ces graves devoirs de leur état. Il arrive qu'une certaine presse, prétendue catholique, cesse d'être l'auxiliaire précieux de l'autorité épiscopale quand il s'agit de proclamer le bien des âmes, ou de défendre les œuvres de l'Eglise; et il est regrettable que certains journalistes paraissent plutôt s'appliquer à entraver l'action des évêques, ou à circonvenir injustement et ruiner l'influence de leurs pasteurs. Ils oublient, à l'occasion, que dans l'Eglise de Dieu, c'est au Pape et aux évêques qu'appartient l'autorité; ils préjugent l'esprit de leurs lecteurs contre les directions ecclésiastiques, et il en résulte qu'ils font une besogne néfaste. Léon XIII signalait justement pour les flétrir ces tristes écarts de la presse, quand il écrivait, au sujet des journaux catholiques, cette phrase trop juste: "Si l'action de la presse devait aboutir à rendre plus difficiles aux évêques l'accomplissement de leur mission, s'il en résultait un affaiblissement du respect et de l'obéissance qui leur sont dus, si l'ordre hiérarchique établi dans l'Eglise de Dieu en était atteint et troublé, les inférieurs s'arrogeant le droit de juger la doctrine et la conduite de leurs vrais pasteurs, l'œuvre de ces journalistes ne serait pas seulement stérile pour le bien, mais par plus d'un côté elle serait grandement nuisible." (1)

Notre S. P. le Pape Pie X, qui ne cesse, avec un esprit aussi pratique qu'éclairé, de veiller sur l'Eglise, et qui a si souvent déploré dans ces derniers temps les erreurs de la presse, recommandant avec instance à tous les évêques de réprimer avec fermeté les abus qui se pourraient commettre dans leur diocèse. Par son *Motu proprio* du 1er septembre dernier, il adjure les évêques de veiller plus attentivement que jamais sur tous les écrits qui pourraient corrompre l'esprit des fidèles, et il leur enjoint de les faire disparaître sans pitié. "Nous voulons, dit-il, que les évêques, méprisant toute crainte humaine, foulant aux pieds toute prudence de la chair, sans égard aux criarderies des méchants, sagement, sans doute, mais fortement, prennent en ceci leur part de responsabilité, se souvenant des prescriptions de Léon XIII, dans la Constitution apostolique, *Officiorum ac munerum* (25 janvier 1897). Lettres apostoliques, etc., t. v, p. 104-127; *Que les Ordinaires, même comme délégués du Siège apostolique, s'efforcent de proscrire les livres et autres écrits mauvais publiés ou répandus dans leurs diocèses, et de les arracher des mains des fidèles.* C'est un droit qui est conféré dans ces paroles, mais aussi un devoir qui est imposé."

Ce devoir, que nous rappelle si énergiquement le Souverain Pontife, il est inhérent à Notre charge apostolique. Nous avons à garder le troupeau qui nous est confié à défendre la foi catholique contre ce qui peut l'entamer ou l'ébranler, à protéger les institutions et les œuvres de l'Eglise contre les attaques injustes, à faire respecter la discipline, et à empêcher qu'on ne mine l'autorité religieuse en discréditant ses paroles et ses entreprises.

Nous voulons remplir ce devoir, comme le veut Pie X, en toute charité, mais avec fermeté.

Nous dénonçons donc avec énergie la campagne menée depuis quelque temps par certains journaux publiés à Québec et ailleurs, contre le clergé, les institutions religieuses, les enseignements et les œuvres de l'épiscopat. La presse, qui même cette campagne, fait œuvre mauvaise, dissolvante, ruineuse de la discipline et de la foi; elle jette le trouble dans les âmes, détruit la confiance des fidèles, paralyse les efforts des pasteurs, et sème partout l'esprit d'insubordination et de désordre.

Et comme, parmi les journaux qui mènent cette campagne, il en est deux, *La Vigie* et *Le Soleil*, qui sont publiés dans Notre ville épiscopale, Nous jugeons nécessaire de leur donner un avertissement solennel, de les rappeler avec fermeté au sentiment de leur devoir, et de signaler à Nos fidèles les excès de langage et les écarts de conduite que Nous avons à leur reprocher.

Nous avons longtemps hésité à agir. Nous avons patienté, espérant que ces journaux, effrayés par leurs propres excès, avertis par ceux qui en ont le contrôle, ou cédant à la crainte d'offenser les lecteurs catholiques qui forment leur clientèle, cesseraient leur propagande d'idées malsaines, reviendraient à une pratique plus constante de ces devoirs du journalisme catholique que les Papes et les évêques ont tant de fois rappelés.

Loin de se corriger, ces journaux paraissent abuser de Notre silence, et s'égarer davantage dans leurs voies dangereuses. Aussi Nous ne pouvons plus longtemps garder ce silence qui paraîtrait une faiblesse, ou une approbation, et que Notre conscience et la vôtre Nous reprocheraient comme une infidélité à Notre charge pastorale.

(Lettre de Léon XIII à S. E. Mgr Di Rendé, nonce apostolique en France, 1881).

Nous rappelons tout d'abord l'attitude incorrecte que ces journaux ont déjà prise sur la question grave des droits de l'Eglise en matière d'enseignement. Et Nous prenons occasion de ce fait pour demander à tous nos journalistes de bien vouloir, quand ils discutent de si délicates questions, s'éclairer toujours des lumières de la doctrine catholique. Ils ne doivent même aborder ces sujets, qui peuvent encore se poser demain devant l'opinion publique, qu'après une suffisante information des enseignements de l'Eglise.

Il y a quatre ans, Nous avons fondé *L'Action Sociale Catholique* et *L'Œuvre de la Presse catholique*. Pour répondre au désir de Sa Sainteté Pie X, qui demande qu'en tous pays soient créés des journaux qui aient pour principale mission de défendre les intérêts et les œuvres de l'Eglise. Nous avons fondé un journal *L'Action Sociale*. A ce journal, Nous avons demandé évidemment de fournir à ses lecteurs, sur le mouvement de la vie publique, des informations suffisantes pour satisfaire leur légitime curiosité, mais aussi et surtout Nous lui avons donné pour mission de former, d'éclairer, de diriger l'opinion sur tous les problèmes d'ordre économique, social, politique, où se trouvent engagées la foi, la morale, la discipline de l'Eglise, la grandeur et les destinées de notre patrie. Un journal quotidien, fût-il journal d'action sociale catholique, ne peut, ne doit pas, évidemment, laisser ignorer à ses lecteurs les graves questions qui intéressent et leur foi de catholiques, et leur conscience de citoyens.

Comment Notre œuvre a-t-elle été accueillie par les deux journaux dont nous parlons? L'un, *La Vigie*, a cherché à soulever contre elle les préjugés, et, avant même l'apparition du journal *L'Action Sociale*, a pris contre lui une attitude nettement hostile, dont il ne s'est pas départi depuis. L'autre, *Le Soleil*, a rompu un silence assez significatif et prolongé, non pour entamer avec *L'Action Sociale* une discussion qui eût été dans l'ordre, mais pour diriger contre elle des attaques souvent injustes et inconvenantes.

Trop souvent il a paru que par dessus les sujets de discussion, l'on visait l'œuvre même du journal, l'opportunité de sa fondation, le caractère et la sagesse de son programme. Si de telles intentions ne furent jamais dans l'esprit des rédacteurs du *Soleil* et de *La Vigie*, il ne fut pas difficile à leurs lecteurs de donner une telle signification à la violence et à l'esprit de leurs articles. Ces deux journaux ont mis, en effet, à discréditer *L'Action Sociale* une sorte d'acharnement vraiment pénible et scandaleux. *La Vigie* surtout a montré dans cette campagne une témérité et une audace plus d'une fois mensongère, qui ont dû souvent étonner ses propres lecteurs.

Nous dénonçons et condamnons cette attitude indigne d'écrivains catholiques, et Nous faisons, une fois pour toutes, au sujet du journal *L'Action Sociale*, les déclarations suivantes, dont Nous prions Nos fidèles de tenir compte.

1.—*L'Action Sociale* ne vise pas à l'infailibilité. Dans la discussion des nombreux problèmes qui se posent chaque jour, dans l'exposé des faits qui se produisent, ses rédacteurs ont une liberté qui n'est limitée que par le programme du journal, et par les règles de la foi et de la morale catholiques. Leurs opinions peuvent donc être discutées, nous ne songerons jamais à blâmer ceux qui les discuteront quand ceux-ci se conformeront eux-mêmes aux règles de la foi, de la morale et de la discipline catholiques.

2.—C'est Nous qui avons déterminé le programme du journal *L'Action Sociale*. Nous sommes pour cela inspiré de la pensée et des directions des Souverains Pontifes, et Nous avons usé d'un droit que les catholiques ne sauraient contester.

3.—C'est à Nous qu'il appartient de juger si ce programme est suivi ou non; c'est donc à Nous aussi qu'il convient de s'adresser pour faire, quand il y a lieu, de justes représentations. Et d'ailleurs, si Nous tenons à user, en cette matière, de toute notre autorité, Nous avons aussi à cœur d'exercer toute Notre vigilance. Et quand d'autres journaux laissent entendre, dans des articles suffisamment clairs, que Nous ne remplissons pas Notre devoir, ou que même ils en appellent contre Nous au tribunal incompétent de l'opinion publique, ils commettent au moins une impertinence indigne d'un journal catholique; ils témoignent qu'ils méconnaissent la nature de l'œuvre que Nous avons fondée; ils se mettent en contradiction avec les règles disciplinaires si sages et si précises que le Saint-Siège a souvent rappelées aux journalistes catholiques.

Nous avertissons aujourd'hui ces journaux et ceux qui les dirigent que Nous entendons à l'avenir défendre Notre œuvre et Notre autorité contre les insinuations malveillantes et les attaques injustifiables qui tendent à discréditer l'une et l'autre dans l'opinion des lecteurs.

4.—Il Nous plaît de donner ici un témoignage de Notre satisfaction aux Rédacteurs de *L'Action Sociale*. Nous savons au milieu de quelles difficultés ils ont à faire l'œuvre que Nous leur avons confiée; combien cette œuvre est délicate dans un milieu comme le nôtre, où bien peu d'esprits sont préparés à comprendre qu'un journal quotidien peut être indépendant des partis politiques; aussi Nous ne pouvons que louer la bonne volonté et l'esprit vraiment catholique qu'ils apportent dans l'accomplissement d'une tâche aussi laborieuse que nécessaire.

Telles sont les déclarations que Nous jugeons opportun de faire aujourd'hui au sujet du journal *L'Action Sociale*, déclarations que provoque depuis longtemps l'attitude condamnable du *Soleil* et de *La Vigie*.

En même temps que Nous avons fondé *L'Action Sociale Catholique*, Nous avons établi, sous le titre de *Denier de la Presse Catholique*, une quête annuelle à faire dans toutes les églises de ce diocèse. En établissant cette œuvre, Nous avons agi dans la sphère de Notre autorité disciplinaire, et Nous avons posé un acte dont un vrai catholique ne saurait suspecter les intentions et contester l'opportunité.

Or, les deux journaux ci-dessus mentionnés se sont permis à plusieurs reprises de jeter sur le *Denier de la Presse Catholique* des soupçons ou des sarcasmes dont l'injure, après être montée jusqu'à l'autorité religieuse, est retombée en scandale sur les fidèles. *La Vigie* surtout a publié, à propos de cette œuvre, établie par mandement épiscopal, des articles perfides et scandaleux. Nous signalons simplement les suivants: "Une crèche dorée sur l'autel" (20 janvier 1910); "Sans malice" (3 février 1910); "Pénible énigme" (15 mars 1910). De tels écrits déshonorent une plume catholique et méritent la réprobation de tout lecteur qui garde encore, avec le sens chrétien, quelque respect de l'autorité religieuse.

Nous dénonçons aussi et condamnons la campagne injuste, déloyale, menée depuis quelque temps contre nos maisons d'éducation par les mêmes quotidiens de Québec. Dirigée d'abord contre les chers Frères, que l'on a faussement accusés de faire une sorte de propagande politique auprès de leurs élèves, cette campagne se poursuit aujourd'hui contre nos séminaires et nos collèges classiques.

S'arrogeant le droit d'interpréter les documents pontificaux, ces journaux ont visiblement insinué que les évêques manquaient eux-mêmes d'en appliquer les prescriptions à nos maisons d'éducation. Des journalistes catholiques, avant de s'ériger en juges de l'épiscopat, feraient bien de méditer ces paroles de Léon XIII:

"Non, il ne faut aucunement supporter que des laïques, qui professent le catholicisme, en viennent jusqu'à s'arroger ouvertement, dans les colonnes d'un journal, le droit de dénoncer et de critiquer avec la plus grande licence et suivant leur bon plaisir, toutes sortes de personnes, sans en excepter les évêques, et croient qu'il leur est permis d'avoir en tout, sauf en ce qui regarde la foi, les sentiments qu'il leur plaît, et de juger de tout le monde à leur fantaisie" (1).

Ces paroles, Nous pouvons malheureusement les appliquer avec une trop grande variété aux journalistes, qui, pendant ces dernières semaines, en invoquant des lettres pontificales dont ils ont dénaturé le sens exact et rigoureux, et s'appuyant sur des rapports controuvés, ont voulu faire la leçon aux évêques, ont décrié indistinctement le clergé, nos institutions d'enseignement, et jeté la défiance dans l'esprit des pères de famille.

Nous croyons donc opportun de rappeler aujourd'hui que les collèges et les séminaires sont placés sous notre direction immédiate, et que c'est à Nous, et non au public trop facile à préjuger, que l'on devra s'adresser quand on croira devoir signaler des abus qu'il faudrait réprimer. C'est à Nous qu'incombe le devoir de la vigilance doctrinale et disciplinaire sur ces maisons, et c'est à Nous aussi qu'il appartient d'appliquer les directions pontificales qui les peuvent concerner. Des journalistes catholiques ne devraient pas ignorer ces règles élémentaires de la discipline de l'Eglise, et Nous avons l'espoir qu'à l'avenir ils sauront s'y conformer.

Vous savez, N. T. C. F., avec quel zèle actif et persévérant se poursuit dans notre diocèse la campagne de tempérance. Cette campagne qui intéresse si hautement la morale chrétienne a été entreprise par l'autorité religieuse, et elle a reçu le concours d'un très grand nombre de citoyens. C'est évidemment le devoir d'un journal catholique de seconder un tel apostolat, d'y travailler, non pas d'une façon quelconque, avec toutes sortes de restrictions qui peuvent suggérer l'intérêt ou les vues personnelles, non pas surtout en contrecarrant les directions épiscopales, mais en suivant le programme tracé par l'autorité diocésaine.

Or, bien loin d'en agir ainsi, *La Vigie* a pris sur cette grave question de la tempérance une attitude scandaleuse que Nous condamnons. Nous rappelons, ici, pour le flétrir comme il le mérite, l'article odieux que ce journal publiait le 21 janvier 1910, sous le titre: "Un exemple à suivre". Cet exemple, que le journaliste avait l'audace de proposer aux échevins de Québec, c'était l'exemple de la résistance à ce qu'il appelait le "système de terrorisme religieux" mis en vogue chez nous.

Un tel article, et combien d'autres inspirés par un semblable dessein de discréditer les directions épiscopales, ne sont propres qu'à faire du mal, qu'à paralyser les influences généreuses qu'ils combattent, et à compromettre le succès même de la cause que Nous essayons de faire triompher.

Tels sont, N. T. C. F., les principaux griefs que Nous avons cru bon de vous signaler. Quand des journaux rédigés et lus par des catholiques s'écartent ainsi des voies du journalisme catholique et donnent le triste exemple d'une critique malsaine; quand plus d'une fois, par leurs articles tendancieux ou mensongers, ils sèment le scandale dans nos populations catholiques, leur lecture devient un danger pour les fidèles, et contre ce danger Nous avons le droit et le devoir de prémunir les âmes confiées à Notre sollicitude pastorale. Nous Nous en tenons aujourd'hui à une grave et solennel avertissement. Nous avons assez de confiance dans la bonne foi et le sens chrétien de ceux qui contrôlent les deux journaux ci-dessus désignés, pour espérer qu'ils les mettront dans la voie droite, les empêcheront de retomber dans d'aussi regrettables

(1) Lettre de Léon XIII à Mgr Meignan, 1888.

(Suite à la 4^e page)

SUCRES de CHOIX

Nous gardons les marques suivantes de SUCRE de choix, que vous trouverez toujours en bonne condition et absolument pur

Bloc de Sucre pour Café et Thé 25c. la bte.

Par: Sire d'orge (marque Pascal) à l'essence de citrons et de fruits. 20c. la bouteille.

GEORGES PATRY,
Telephone 3515 - - 22, de la Fabrique.

Petits pains chauds, à la douzaine, pour le déjeuner

Notre voiture, qui part à six heures trois quarts, tous les matins vous apporte en temps, pour le déjeuner, de petits pains chauds délicieux. On vous procure aussi le pain français et le pain de ménage, au lait. Notre voiture part précisément à 6.45 heures.

VALIQUET

Rue de la Fabrique

QUEBEC.



LA VIGIE
QUÉBEC, 20 FÉVRIER 1911

UN AVERTISSEMENT

Nous consacrons ce matin une large partie de notre espace à la lettre pastorale lue hier dans toutes les églises paroissiales de l'archidiocèse.

C'est un avertissement au *Soleil* et à *La Vigie*, les deux organes du parti libéral à Québec, d'avoir à cesser de discuter certaines questions.

Le lecteur comprendra aisément que l'étude d'un document de cette importance demande plus de temps que nous n'en avons pu prendre communément. Il est une situation très sérieuse, mais non sans issue, d'où le parti libéral, fort de sa cause et sans forfanterie ni intimidation, saura se tirer avec honneur, comme dans le passé.

Nous n'en dirons pas davantage pour aujourd'hui.

UNE EXPLICATION

Nous disions, l'autre jour, dans une dépêche d'Ottawa, au sujet de la réception à Mgr Gauthier par l'hon. juge sir Elzéar Taschereau, que cet événement serait très significatif attendu que sir Elzéar avait été à la tête du mouvement protestataire.

Il y a évidemment eu erreur. En effet, l'hon. juge terminait ainsi sa lettre du 4 octobre dernier: "Joignons-nous donc à notre clergé et à tous les catholiques du diocèse pour faire à Sa Grandeur la réception qu'elle a droit d'attendre de nous."

Aux Etats-Unis, comme au Canada, les adversaires de la Réciprocité exploitent le cri d'union.

Un député républicain, au Congrès, M. Bennett, a voulu inscrire à l'ordre du jour une résolution en ce sens. Il a été tout seul à voter pour sa motion!

Ne voit-on pas que tout cela n'est qu'un petit jeu politique?

LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'EPARGNE
Bureau principal et cinq succursales a QUEBEC.
Deux succursales a LEVIS.
Les succursales de ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-BAPTISTE et LIMOULOU, a Quebec, et rue EDEN, a Levis, sont aussi ouvertes les LUNDIS et SAMEDIS soirs de 7 hrs a 8.30 hrs.

SPORT
HOCKEY

Ottawa, 7. Québec, 2.
Le patinoire Quebec était bondée de Spectateurs, qui s'étaient rendus là dans l'espoir de voir le club local battre les champions de 1911, mais ils furent déçus.

Leurs Renfrew semblèrent les vainqueurs plusieurs fois au cours de cette joute.
Voici la composition des équipes:
Wanderers. Renfrew.
Hern Bats Liudsay
Ross Point S. Cleghorn
Johston Couvert Taylor
Glass Corsaire Vair
Gardner Centre Smith
Hyland Aile droite O. Cleghorn
Smail Aile gauche Rowe

SOMMAIRE
1ère période
1. Renfrew, Smith, 10.00.
2. Wanderers, Gardner, 1.35.

2ème période
3. Wanderers, Ross, 4.30
4. Renfrew, Taylor, 6.50.
5. Wanderers, Hyland, 1.40.
6. Renfrew, Smith, 6.15.

3ème période
7. Renfrew, Smith, 3.50.
8. Wanderers, Glass, 5.20.
9. Wanderers, Hyland, 5.20.
10. Wanderers, Hyland, 6.30.

Les courses de l'Union des raquetteurs de Québec et Lévis
C'était fête samedi chez les raquetteurs de l'Union de Québec et Lévis, à l'occasion des courses annuelles. Un grand nombre de membres des différents clubs de Québec et Lévis, ainsi que d'amateurs de la raquette s'étaient donné rendez-vous au chalet du club Huron, où les courses avaient lieu.

Composition des équipes:
Québec. Ottawa.
Moran Bats Lesueur
Hall Point Lake
Holden Couvert Shore
Malone et Corsaire Darragh
Mallen Centre Walsh
Dunderdale Aile droite Ridpath
Oatman Aile gauche Kerr
McDonald Aile gauche Kerr
Arbitres: R. Bowie, D. Campbell.
Chronométrateurs: F. S. Cooligan, R. Gamble.
Juges du jeu: W. Gratton, F. Hill.
Pénitencier: M. Sparrow.

SOMMAIRE
1ère période
1. Ottawa, Walsh, 5.30.
2. Québec, Dunderdale, 1.30.
2ème période
3. Ottawa, Walsh, 12.30.
4. Ottawa, Kerr, 7.00.
3ème période
5. Ottawa, Kerr, 20 secondes.
6. Ottawa, Walsh, 3.45.
7. Ottawa, Ridpath, 4.00.
8. Québec, Dunderdale, 1.30.
9. Ottawa, Kerr, 1.50.
Punitions: Ridpath, 3; Oatman, 10; Holden, 3.
WANDERER, 6. RENFREW, 4

Dans une partie des plus chèrement contestée, et après une fin où ils démontrèrent leur qualité de finisseurs, les Wanderers ont triomphé des Renfrew, par un score de 6 à 4.

AVIS
Avis est par les présentes donné que les Prévoyants du Canada demanderont à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, un acte amendé sa charte aux fins de maintenir le Conseil de Surveillance, pourvoir au remplacement des Directeurs et autres fins.

A LOUER
BUREAUX A LOUER. - Grands bureaux à louer au troisième étage de l'ancienne bâtisse de la Banque de Montréal, située coin des rues St-Pier et St-Paul.

Fonctionnaires Publics fédéraux
Vendredi prochain, le 17 courant à 8 heures p. m., à l'Hotel-de-Ville, aura lieu l'assemblée générale annuelle de l'Association des Fonctionnaires Publics Fédéraux.

SERVANTE GENERALE. - On demande une servante générale s'adresser au bureau du Quotidien, Lévis.
TIMBRES. 35,000 vieux timbres à vendre. Il y en a de tous les pays et de très anciens. Belle occasion pour un collectionneur.

LOGEMENT. - On demande un logement de 3 à 6 appartements à la Haute-Ville ou au Faubourg St-Jean. Mentionnez prix et commodités.
MAISON A VENDRE. Coin des rues Bonaventure et Arpegue en face de l'église de St-Malo, Bon poste de commerce, conditions faciles.

CAFE SAVOY
Quick Lunch
68, RUE ST-JEAN
MAINTENANT OUVERT
Le plus propre et le plus "Up-to-Date".

Avis au Public
Par la présente je désire informer le public que l'unique agent de la Oliver Typewriter Co. de Chicago pour la ville de Québec, vendant la Machine Oliver Américain, est Mr. P. Dumontier & Cie, 351 rue St-Joseph, Québec.

KING EDWARD
PLAN HOTEL PLAN
Américain Européen
\$2.00 par jour. \$1.00 par jour.
9-11 rue Desjardins Québec
Prix spéciaux pour la saison de l'hiver.

Qualité supérieure
Le favori du fumeur difficile
MASTER MASON
CUT PLUG TOBACCO

PRIX INTERRESSANTS
PARFUMS PIVR
Assortiment ordinaire, 1 bouteille par boîte \$1.50

PHARMACIE DE LA CROIX ROUGE
Coin St-Jean et du Palais
Téléphone 842

Restaurant licencié à vendre
L'ameublement parfait; état des affaires facile à démontrer. Raison cause de départ.

A LOUER
ENTREPOTS
Entrepôt No. 4, ci-devant occupé par T. Davidson & Son.

Turcotte & Delisle
AVOCATS
Edifice de la Banque National
884, rue Saint-Joseph, QUÉBEC

E. Théo. Paquet
L.B.L.L.L.
AVOCAT
NORWICH UNION BUILDING APARTMENTS

CAFE DE L'AUDITORIUM
142 rue St-Jean,
Pension par semaine. \$3.50
Huitres, la douzaine. 35cts et 50cts

Docteur Albert Angers
Ex-interne de la Maternité et ex-chef des hôpitaux de Paris.
SPECIALITE: Accouchements malades des femmes et des enfants.

A. LEOLFRED
INGENIEUR CIVIL
SPECIALITE: AQUEDUCS

LIONEL CANNON
NOTAIRE
Bloc Banque d'Hochelaga
136, rue St-Pierre - QUÉBEC.

LECONS DE VIOLON
Mlle Georgette Comettant
32, rue Bédard

CANNON & POWER
AVOCATS
93 rue St-Pierre, Québec
Tel. 3822

VOYAGES DE NOCES
PACIFIQUE CANADIEN

BOSTON, NEW-YORK, WASHINGTON
CHUTES NIAGARA, par Montréal, Ottawa, Toronto.
Vers l'OURST CANADIEN Côte du Pacifique

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
Les Trains quittent Lévis
Tous les jours excepté le dimanche à 7.00 a. m.

Docteur Albert Angers
SERVICE DES TRAINS POUR LEVIs
x 7.00 a. m. *12.30 (midi) x 6.40 p. m.

JOHN & PAQUET
F. rblanti rs-Flonti rs
72 et 78, Cne d'Abraham

QUEBEC & LAC ST-JEAN
Le et après lundi 9 janvier 1911, les trains partiront de Québec comme suit:

QUEBEC CENTRAL RAILWAY
La principale ligne et la seule ligne pourvue de wagons, réfectoires et de Pullman jusqu'à New-York.

INTERCOLONIAL RAILWAY
LE ET APRES DIMANCHE, le 23 OCTOBRE 1910, les trains circuleront comme suit:

ROSE QUESNEL
TABAC FUMER DOUX & NATUREL
ROCK CITY TABAC CO. LTD. QUEBEC

LETTRE PASTORALE

Suite de la 1ère page

écarts, et Nous épargneront la douleur de recourir, pour protéger les âmes et défendre Notre autorité, à la rigueur de la discipline ecclésiastique.

Nous prions les directeurs et les rédacteurs de ces journaux de bien lire et méditer ces paroles que Léon XIII adressait à d'autres fidèles, et qu'il convient de leur appliquer aujourd'hui.

N. T. C. F., Nous avons plus d'une fois remercié le ciel d'avoir confié à Notre soin des âmes si pénétrées encore des vertus de l'esprit chrétien.

Nous prions les directeurs et les rédacteurs de ces journaux de bien lire et méditer ces paroles que Léon XIII adressait à d'autres fidèles, et qu'il convient de leur appliquer aujourd'hui.

Quant à Nous, Nous ferons tout Notre devoir pour empêcher de s'introduire dans ce diocèse le journalisme irrespectueux de l'autorité religieuse, et destructeur de la conscience catholique.

LOUIS NAZAIRE, Arch. de Québec. Par mandement de Monseigneur. EUG. C. LAFLAMME, ptre. Secrétaire.

(1) Lettre de Léon XIII à Mgr Meignan, 1888.

L'opinion d'un juge

On lit dans le Catholic Register: "Le juge Pouliot, de Québec, dont nous avons dit un bon mot il y a environ une semaine, poursuit le bien avec une grande activité, malgré le labeur que sa haute position lui impose. Nous en sommes heureux. A Athabaska, il a parlé éloquemment, sagement aussi, l'autre jour, devant la Société Médicale. Après avoir rappelé les maux engendrés par l'intempérance, il ajouta qu'il y a un autre mal auquel les médecins devaient attacher la plus grande attention, et s'acharner à détruire. "L'usage de la cocaïne et de la morphine, a-t-il déclaré, a envahi nos villes et les centres de nos comtés: il vous appartient, vous médecins, plus qu'à aucun autre, de combattre et de vous efforcer d'enrayer ce fléau, parce que vous en connaissez mieux les effets."

ECHOS DES DEPECES

L'Empereur Guillaume viendra à Londres en mai prochain pour assister au dévouement du monument national élevé à la mémoire de la Reine Victoria.

Mercredi soir à Chicago, après les discours de MM. Knox et Hill, les présidents de délégations présentes ont produit des résolutions approuvant la convention canado-américaine passée par les corps suivants:

Chambre de Commerce de Peoria, (Ill.), de Oshkosh (Wis.), de Détroit (Mich.) et Grand Rapids (Mich.); Club de publicité de Minneapolis (Minn.); Clubs commerciaux de Duluth, de Minneapolis, de Omaha, de St-Paul; Association de commissionnaires et manufactures de St-Paul.

TABAC CHAMPLAIN A fumer et chiquer

N'oubliez pas que c'est le premier jour de La Petite Souris, comédie en un acte par M. Wilfrid Villeraie et Mde J. R. Tremblay. Chansons illustrées, nouveau genre. Chansons et monologues composés par M. Wilfrid Villeraie. Toutes les vues sont expliquées par un habile conférencier, M. A. Naubert. En foule aujourd'hui voir LA PETITE SOURIS.

La jupe culotte

On l'attendait depuis un certain temps déjà; pas à Québec, mais à Paris, où l'excentricité des modes a généralement le libre cours. C'est de la jupe-culotte que je veux parler.

Mais la jupe-culotte n'a pas eu libre cours à Paris! D'abord, elle y a fait son apparition première et dernière peut-être—jeudi, le 16 courant.

Il était midi, lorsque deux jeunes femmes, portant la nouvelle jupe, apparurent sur les boulevards.

Est-il besoin de dire qu'elles furent vite suivies et entourées d'une foule nombreuse? C'est à qui verrait le premier la robe dernière-eri! Pensez-y donc, hein? Les deux élégantes (?) portant la robe dernière-eri, arrivées place de l'Opéra, furent maltraitées par la foule qui devenait de plus en plus dense et de plus en plus excitée. Si bien qu'une escouade de gardiens de la paix fut mandée. Et les gardiens de la paix se mirent de la partie. Les deux "modèles" purent alors s'échapper sans être vues. Elles étaient sauvées!

Bref, la nouvelle jupe n'a obtenu aucun succès; elle a été condamnée à l'unanimité: par les femmes elles-mêmes qui l'ont trouvée horrible, et par les hommes qui ne l'ont pas trouvée bien séante!...

La mode nouvelle a donc vécu... l'espace d'un midi!...

N'oubliez pas que c'est le premier jour de La Petite Souris, comédie en un acte par M. Wilfrid Villeraie et Mde J. R. Tremblay. Chansons illustrées, nouveau genre. Chansons et monologues composés par M. Wilfrid Villeraie. Toutes les vues sont expliquées par un habile conférencier, M. A. Naubert. En foule aujourd'hui voir LA PETITE SOURIS.

Le revolver philanthropique. L'inventeur en explique le mécanisme à un ami: —Voilà... mon nouveau revolver ne part pas en avant; il part en arrière et frappe la personne qui voulait s'en servir. Voulez-vous l'essayer?

TABAC CHAMPLAIN A fumer et chiquer

La Vigie LE MATIN TOUJOURS LES PREMIERES NOUVELLES 8 RUE COLLINS, HAUTE-VILLE. QUEBEC.

A la Vigie

ON REMPLIT

TOUT CONTRAT PROMPTEMENT, OUVRAGE FINI, ET LIVRÉ DANS LE PLUS BRÉF DELAI

8 - Rue Collins. - 8

VOYAGEUR—On demande un voyageur expérimenté actif et effable pour avertir de la farine dans les environs de Québec. S'adresser par lettre seulement avec recommandations, à la WESTERN CANADA FLOUR MILLS CO. Ltd. Montréal.

CHAMBRES A LOUER.—Une grande chambre et une petite sur la même étage, vis-à-vis du Parlement, à louer, s'adresser à Mme E. H. PELLETIER, 67 Grande Allée. Tél 84.

CHAMBRES A LOUER.—Deux belles grandes chambres avec toutes les améliorations modernes, à louer à bonnes conditions, s'adresser à 9 rue Ste-Angele.

TABAC CHAMPLAIN A fumer et chiquer

ARGENT A GAGNER

Sauvez du temps, de l'argent et l'incertain en vous rendant directement à

CROWN FURNITURE CO. 68, rue de la Couronne

Profitez de notre grande réduction de janvier et février chance unique pour acheter vos meubles à bon marché. Nous emmagasignons et assurons sans aucun frais les meubles vendus à présent pour être livrés sur demande.

J. Edouard Paquet.

A LOUER

Deux logements à louer au No. 16 rue Ste-Angèle contenant 4 et 5 chambres avec chambre de bains et chauffé et cuisine au gaz. Pour information, s'adresser sur les lieux ou aux bureaux de la Vigie 8 rue Collins.

A VIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à la présente session pour un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, sous le nom de The Quebec and Great North Western Railway Company, avec le pouvoir de s'organiser, construire et de maintenir une ligne de chemin de fer.

(2) D'un point à ou près de Port Arthur dans la Province d'Ontario, et de là dans une direction est, jusqu'à ou près de New-Liskeard, dans la dite province d'Ontario, de là, vers l'est, vers un point qui sera entre le lac Baskatong et le village ou la ville de Maniwaki, dans la Province de Québec et, continuant à l'est jusqu'à ou près de la ville de Québec.

(3) D'un point à ou près de l'intersection de la rivière Missinaibi, dans la Province d'Ontario, avec la ligne principale de la Compagnie jusqu'à ou près de Michipicoten, sur la rive du lac Supérieur avec le pouvoir de construire d'autres lignes embranchements n'exécédant pas, dans aucun cas, vingt-cinq milles de longueur, et avec le pouvoir de construire, mettre en opération et maintenir tous les ponts, routes, chemins et traverses nécessaires; et de bâtir, acquérir, posséder, et maintenir des quais et des docks en rapport avec ceux de bâtir, acquérir, posséder, équiper et maintenir des vapeurs et d'autres vaisseaux et bateaux, et de les mettre en opération sur toutes les eaux navigables, et avec le pouvoir de bâtir, équiper, mettre en opération et maintenir des lignes de télégraphe et de téléphone en rapport avec les dits chemins de fer et embranchements, et de transmettre des messages dans un but commercial et de charger du péage pour ceux et de produire et de vendre de l'électricité pour la lumière, le chauffage et la force motrice, et avec le pouvoir d'acquérir des terrains pour les besoins de la compagnie, et de recevoir terrains, arrent, privilège, ou autres aides de tout gouvernement, corporation municipale ou autres personnes ou sociétés, et d'imposer et de collecter des montants à toutes personnes se servant ou pour tout fret passant sur tels routes, traverses, quais ou vaisseau construits ou acquis par la compagnie, et avec le pouvoir de joindre et de faire du trafic ou d'autres arrangements avec chemin de fer, steamers ou autres compagnies, et d'émettre des actions et débentures pour les buts sus-nommés et avec tout les autres pouvoirs usuels et d'usage ordinaire, et que la dite entreprise et les dits travaux de la compagnie puissent être déclarés être pour l'avantage général du Canada.

EDWARD J. DALY,

Ottawa, Ontario, Procureur pour les requérants Daté à Ottawa ce onzième jour de janvier. A. D., 1911



Le ministre des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m., mercredi, le 8 mars 1911, des soumissions pour la construction d'un quai au Port-Débarquement, comté de Montmorency, Québec, lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soumissionnaire et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour quai, Port-Débarquement, Qué."

On peut consulter les plans, devis et formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de M. A. R. Déary, ingénieur de district, Hôtel des Postes Québec; M. J. L. Michaud, ingénieur de district, bâtisse de la Banque des Marchands, rue St-Jacques, Montréal, P. Q., et en s'adressant au maître de poste à St-Fidèle des Caps, comté de Montmorency, Qué.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y insérer la désignation précitée.

Un chèque de quinze cents dollars (\$1,500.00), fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptés seront remis.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, R. C. DESROCHERS, Secrétaire.

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 6 février 1911.

N.B.—Le ministre ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.



Le ministre des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m., Lundi, le 20 février 1911, des soumissions pour la construction d'un prolongement du quai de Ste-Famille de l'Orléans, Comté de Montmorency, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soumissionnaire, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour prolongement du quai Ste-Famille, L. O., P. Q."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, au bureau de M. A. R. Déary, ingénieur de district, Hôtel des Postes, Québec, M. J. L. Michaud, ingénieur de district, bâtisse de la Banque des Marchands, rue St-Jacques, Montréal, P. Q., et en s'adressant au maître de poste, Ste-Famille, P. Q.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y insérer la désignation précitée.

Un chèque de dix-neuf cents dollars (\$1,900.000), fait à l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptés seront remis.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, R. C. DESROCHERS, Secrétaire.

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 18 janvier 1911.

N.B.—Le ministre ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.



CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le vendredi, 3 mars 1911, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat projeté pour un terme de quatre années, 18 fois par semaine, aller et revenir, entre St-Basile de Portneuf et la Gare du Pacifique Canadien à St-Basile, à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

On pourra consulter des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté et l'on pourra se procurer des formules de soumission aux bureaux de poste de St-Basile de Portneuf, St-Cesaire Station et au bureau de l'inspecteur des Postes à Québec.

G. C. ANDERSON, Surintendant. Ministère des Postes, Division des contrats de la Malle, Ottawa, le 18 janvier 1911.

STENOGRAPHIE—On demande pour un bureau d'agent de change une sténographe compétente, ayant une connaissance parfaite de l'anglais et du français. S'adresser par écrit mentionnant l'expérience et donnant renseignements à l'adresse 229 Québec.

CUISINIÈRE—On demande immédiatement une bonne cuisinière à l'hôtel KENNEBEC, en face du quai de la trarorse à Lévis.

A VIS

Avis est par les présentes donné par les soumissionnaires, que l'Hon. John C. Kaine, maréchal de bois, le Dr Edwin Throet, Professeur de matière Médicale à l'Université Laval, John G. Hearn, gentilhomme, John E. Murphy, Agent d'assurance, le Dr Patrick Coote, Professeur des maladies des yeux et des oreilles à l'Université Laval, le Dr William H. Delany, médecin de Santé publique (McGill) et le Dr John P. Walsh, demanderont à la Législature de la Province de Québec, à sa présente session, un acte d'incorporation sous le nom de "Quebec Eye Ear and Throat Hospital" ayant pour but la direction et l'administration d'un Hôpital et Dispensaire pour le traitement des maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge ou autres maladies.

JOHN C. KAINE, JOHN G. HEARN, P. COOTE, M. D.

A LOUER

Salles d'échantillons éclairées et chauffées dimensions 18 x 18 s'adresser au Queen Hotel

F. X. E. PROULX, 74 Du Pont, ou 132 Des Fossés

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BRIQUES A TROTTOIRS et PITCH—BRIQUES ECOSSAISES—BRIQUES BLANCHES ET ROUGES—BRIQUES A FEU—TERRE A FEU CIMENT PORTLAND "CANADA" PLATRE DE ROCKWALL— TUYAUX DE GRES ET CONNECTIONS—CHAUX DE SHERBROOKE—TOLES DE TOUTES SORTES

COUVERTURES GENASCO et PHOENIX COUVERTURES 2 ET 3 PLY ECRIVEZ OU TELEPHONEZ-NOUS Nos prix défient toute compétition.

J. L. LACHANCE, LTEE. TEL. 3107. 253, RUE ST-PAUL

LA Compagnie VIGIE (Incorporée par lettres patentes) 8, rue Collins, Haute-Ville QUEBEC

EDITEURS DE LA VIGIE

Le seul Journal français Quotidien du matin à Québec

Avis aux Annonceurs Toutes annonces parvenues au bureau avant 9 h. p. seront insérées dans l'édition du matin

Atelier Typographique

Matériel Entièrement Neuf

IMPRESSIONS DE TOUS GENRES:

Grandes affiches, Prospectus de Compagnies, Circulaires Commerciales, Factums; d'avocats, Formules et Blancs, Livres et Brochures, Typographie en Couleurs, Etc., Etc.

Exécutés avec le même soin de toilette que notre journal

Adressez toutes commandes

LA VIGIE QUEBEC

CHRONIQUE LOCALE

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Aujourd'hui, beau temps, à peu près comme hier; dans la suite, vent nord-est avec neige.

A L'ATELIER DE M. CH. HUOT

Plusieurs ministres vont voir l'esquisse du panneau décoratif de l'Assemblée Législative

Samedi, vers l'heure du dîner, sir Lomer Gouin, accompagné de l'hon. M. Taschereau, de l'Orateur de la Chambre, l'hon. P. Pelletier et de M. Charles Lanctot, assistant-procureur général est allé faire une visite à l'atelier de M. Charles Huot.

Ce dernier, qui doit peindre le grand panneau décoratif, qui sera placé au-dessus du trône de l'Orateur, dans la salle de l'Assemblée Législative avait préparé une large esquisse de la scène qui a été choisie par le gouvernement et représentée "La première Législature à Québec."

Ainsi que nous l'avons déjà dit tout récemment, l'artiste a su en tirer tout ce qu'il est possible et il est aujourd'hui facile de constater par cette large esquisse que l'oeuvre à laquelle M. Huot, déjà si avantageusement connu, prétend attacher son nom, sera certainement fort remarquable et digne du lieu où elle devra figurer.

Le groupement est très bien compris et dénote parfaitement l'atmosphère pleine d'orange qui fut comme la note dominante de cette assemblée mémorable où l'on discutait la brûlante question de l'abolition de la langue française.

Quant au coloris, il est chaud, quoique une demi-teinte presque complète enveloppe le tableau où l'on n'aperçoit que quelques taches lumineuses distribuées ça et là, mais avec goût.

Le premier ministre et ceux qui l'accompagnaient, ont vivement félicité l'artiste de ce travail préparatoire, qu'ils ont fort admiré et qui certainement méritait leurs éloges. Puis, ils ont fait le tour de l'atelier de M. Ch. Huot, et ont remarqué plus spécialement trois toiles représentant la maison où est né Jacques-Cartier, la chambre principale de la maison et enfin l'intérieur de la chapelle de l'église où l'illustre marin qui devait découvrir la Nouvelle-France fut béni avec son équipage avant son départ pour sa première expédition en 1534.

M. Chs Huot, partira dans quelques jours pour Paris, où il travaillera à cet immense panneau, qu'il terminera, selon toute probabilité sur place à Québec.

Accident à la patinoire Québec

Au cours de la joute de samedi, à la patinoire Québec, une déféction dans le plafond a fait tomber une solive au milieu des spectateurs. Un jeune homme du nom de Knox a été frappé à la tête et transporté d'urgence à l'hôpital Jeffery Hale, où les médecins espèrent le sauver.

N'oublions pas que c'est le premier jour de La Petite Souris, comédie en un acte par M. Wilfrid Villeraie et M. J. R. Tremblay.

Chansons illustrées, nouveau genre. Chanson et monologues comiques par M. Wilfrid Villeraie. Toutes les vues sont expliquées par un habile conférencier, M. A. Naubert.

TABAC CHAMPLAIN

A FUMER ET CHIQUER

AUDITORIUM

CETTE SEMAINE **Vaudeville** - et - **VUES ANIMÉES**

5 ET 10 C
4-représentations par jour - 4 A VENIR

Les Comédiens OTIS

L'accident du Skating Rink

On disait hier soir que le jeune homme qui avait été frappé par le soliveau à la patinoire Québec, samedi soir était mort de ses blessures.

Le coroner Jolicœur nous informe qu'il n'a pas été averti de cette affaire et que la rumeur doit être fautive.

Il est vraiment miracle que personne autre que les deux jeunes gens ne se soit fait blesser par cette pièce qui est tombée au beau milieu de centaines de personnes.

On dit que l'accident est dû à l'imprudence d'un enfant qui s'est assis à cheval sur la poutre, mais il fallait assurément qu'elle fut bien défectueuse pour céder ainsi sous le poids d'un jeune bambin.

Une inspection s'impose sans retard et chacun espère qu'elle se fera afin d'éviter semblable accident qui a failli coûter la vie à deux jeunes garçons.

Mieux

Les nombreux amis de M. Caron, de St-Roch, seront sans doute heureux d'apprendre que ce dernier est en excellente voie de guérison et espère pouvoir quitter l'Hôtel-Dieu cette semaine.

N'oublions pas que c'est le premier jour de La Petite Souris, comédie en un acte par M. Wilfrid Villeraie et M. J. R. Tremblay.

Chansons illustrées, nouveau genre. Chanson et monologues comiques par M. Wilfrid Villeraie.

Toutes les vues sont expliquées par un habile conférencier, M. A. Naubert.

En foule aujourd'hui voir LA PETITE SOURIS.

Le cercle des Dames Canadiennes Mercredi, le 22, à 3 h. 45 de l'après-midi, il y aura conférence devant le Cercle des Dames Canadiennes dans un des salons du Château Frontenac.

Le conférencier sera M. J. B. Hance, qui parlera sur le Régime et le Développement de l'art paysagiste.

Chez les E. E. D.

Le grand œuvre qui sera donné par les étudiants en droit, ce soir, dans les salles de l'Auditorium, éclipsera tout ce qu'on a vu jusqu'à présent.

Un succès non moins grand que l'interprétation des "Gens Nervoux" attend nos amis les étudiants en droit.

Les billets s'enlèvent rapidement. En conséquence on ferait bien de s'en procurer le plus tôt possible.

Les prix sont nombreux et magnifiques.

Aux raquetteurs de Québec et Lévis

M. Péchevin C. J. Lockwell, ex-président de l'Union Canadienne des Raquetteurs, a été nommé grand maréchal des clubs de raquettes de Québec et Lévis pour la fête du Mardi-Gras et tiendra son bureau au No 88, rue St-Pierre.

Toute demande d'informations, concernant les clubs de raquettes, doivent lui être adressées.

Une idée du Mardi-Gras

Si la police réussit à mettre la main sur le collet de ces mauvais plaisants qui ont pris pour amusement de faire sortir les pompiers en sonnant de fausses alarmes, nous suggérons au chef de police de les faire parader dans la procession avec cette inscription: "Mûrs pour l'asile."

Hier soir encore, par deux fois, les pompiers ont dû sortir pour répondre à de fausses alarmes.

FEU M. VICTOR BOUILLON

Une dépêche de la Pointe-au-Père, nous apprend la mort, en cet endroit, le 16 courant, de M. Victor Bouillon.

Il était l'un des anciens du comté de Rimouski, où il est né et dont le patrimoine n'a jamais changé de main.

Il était le père du Dr A. Bouillon de Matane et de M. Josué Bouillon, de la Pointe-au-Père; il était le frère de M. le chanoine Bouillon, d'Ottawa.

Il était âgé de 85 ans. A la famille du défunt, nous offrons nos plus sincères et nos plus vives sympathies.

A la salle des Chevaliers de Colomb

MARDI SOIR PROCHAIN

Lilla Ormond et le quatuor Gilbert

PROGRAMME

Beethoven—Op. 18 Allegro du 2e Quatuor

Scherzo quasi allegretto du 4e Quatuor

Le Quatuor Gilbert

Brahms. Minneleid

Schubert. Die lotosblume

Geheimer Bruhler. Frulingsgegen

Mademoiselle Lilla Ormond

Tchaikowsky — Op. II Andante

Cantabile du 1er Quatuor

Mendelssohn — Op. 12 Canzonetta du 1er Quatuor

Le Quatuor Gilbert

Hue. J'ai peur en rêve

Gounod. Emoi des fleurs

Hahn. Infidélité

Fêtes galantes

Mademoiselle Lilla Ormond

INTERMEDE

D'Osten Sacken—Berceuse. (Variations sur un thème populaire russe.)

Sokolow. Polka

Gelazounow. Polka

Lindow.

Ces deux pièces sont tirées d'un recueil intitulé "Le vendredi" composé en collaboration par les chefs de l'école russe.

Le Quatuor Gilbert.

At the Feast of the Dead (From the Japanese Cycle.)

Cadman—From the land of the Sky blue water (From the Indian Cycle.)

Huhn. Back to Ireland

McFayden. Spring's singing

Mademoiselle Lilla Ormond

Grieg—Op. 27 Finale (Saltarelle) du 1er Quatuor.

Le Quatuor Gilbert

Dieu protège le Roi.

Les billets sont en vente chez M. Lavigne et Hutchison, rue St-Jean.

Feu d'artifice pour le Mardi-Gras

M. Henri Fontaine, propriétaire de l'Hôtel Victoria fera lancer un superbe feu d'artifice devant son hôtel le mardi-gras au soir.

On s'aperçoit que notre ami ne néglige jamais rien quand il s'agit de prendre une part active à quelque célébration.

L'ambulance

Une seule sortie d'ambulance hier, pour transporter à l'Hôtel-Dieu un malade qui y subira une opération chirurgicale.

A L'AUDITORIUM

Encore un bon et beau programme, à l'Auditorium, cette semaine. D'abord, les fameuses mariottes de M. Rhoades. Elles sont habiles, merveilleuses et on ne peut plus extraordinaires.

Viennent ensuite deux comédiens de réputation universelle: Roland et Morin. Ils joueront "The Clown and the Parisian Doll." Ce vaudeville sera pour tous une bien joyeuse surprise.

Puis, on admirera le talent et la beauté de Mlle Dorothy Weaver, une cantatrice remarquable.

Enfin, les vues, comme toujours, satisfaisant les goûts les plus difficiles.

PALAIS ROYAL

302 RUE ST-JOSEPH

SEMAINE DU 20 FEVRIER 1911

Changeement de programme de Vues TOUS LES JOURS

24 tableaux de vues 24 dans la semaine.

UNE PETITE SOURIS

Comédie en un acte par W. Villeraie et Mme Tremblay

Chanson comique par W. Villeraie

LENDI en Matinée, distribution de cadeaux à 1000 francs et aux enfants

Toujours les mêmes prix: 5 et 10c

J. E. GAGNON,
OPTICIEN-SPECIALISTE
Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle, la réfraction et le choix des lunettes
Spécialité: Fabrication de verres
160 rue St-Jean, :: Québec.
La vue examinée gratuitement
LE MAGASIN EST OUVERT JUSQU'A 8 HRS P. M.

Propriétaires de Chevaux
Lisez l'Éloge de
VIGORA
M. J. B. Morin, Ancienne Lorette
C'est avec beaucoup de plaisir que je puis aujourd'hui certifier que ma jument qui souffrait depuis plusieurs mois d'une TOUX OPINIÂTRE et CHRONIQUE, ATTAQUE DE SOUFFLE, est maintenant parfaitement guérie de ce malaise grâce au VIGORA.
(Signé) JOSEPH HAMEL.
J. B. MORIN
MANUFACTURIER
Rue St-Joseph, Québec




CLAVIGRAPHES NEUFS ET DE SECONDE MAIN

OLIVER, SMITH PREMIER, HAMMOND, UNDERWOOD, REMINGTON, ROYAL, SUN EMPIRE et STANDARD FOLDING
Fournitures pour Clavigraphes
QUEBEC TYPEWRITER EXCHANGE, Enregistrée
J. E. VEZINA, propriétaire
TEL. 3551 . . 244 RUE ST-JOSEPH.

Téléphone 1005 **COUPE GARANTIE**
L. B. MORENCY & Cie
Marchands-Tailleurs
Grand choix de marchandises pour hommes à des prix excessivement bas.
Votre garde-robe tenue en parfait ordre pour
\$1.00 PAR MOIS
54, Cote du Palais. Haute-Ville

LES GARDE-MALADES
Savent par expérience ou vous procurer les meilleures
DROGUES
ET
MEDECINES



Elles ne s'adressent pas à une Pharmacie à moins d'en connaître la bonne réputation. Nous sommes soigneux dans la préparation des Prescriptions et notre longue expérience est une garantie pour le public. Nos prix sur toutes nos marchandises sont les plus modestes.

PHARMACIE L. E. MARTEL
91, RUE ST-JOSEPH. TEL. 2483



On trouvera à mon magasin tous les accessoires nécessaires à la réparation de toutes sortes d'automobiles, McLaughlin, Ford et autres.
Mon atelier de réparation est au complet. Je me suis assuré le service d'experts dans la réparation de ces machines.

JOS. DeVARENNES,
Tél. 2658. 270 rue St-Joseph.
Automobiles, bicyclettes, poées à gazoline.

POUR UN MOIS
— CHEZ —
E. JACOT
BIJOUTIER
95, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC
20%
DE REDUCTION
SUR TOUT NOTRE STOCK

ETABLIS EN 1878 TELEPHONE 2224
CHARLES VEZINA
119-123, RUE DU P. ST. QUÉBEC.
ENTREPRENEUR PLOMBIER, ELECTRICIEN, FERBLANTIER et COUVREUR.
SPECIALITES
Appareils de chauffage à eau chaude, à vapeur et à air chaud.
Assortiment d'appareils de plomberie et d'électricité les plus modernes.
Aussi poêles de cuisine des plus perfectionnées "Happy Home", "Ideal Favorite", "Universal Favorite" et "Maple Leaf", et fournaises de passage de toutes sortes.
GLACIERES
Grand choix de glacières à la portée de toutes les bourses.
PAIEMENTS: Comptants ou par versements.



LAURENT MOISAN
Manufacturier de Marbre Artificiel
946-950, rue St-Valier - - - - - QUEBEC.
Auteurs de Cheminées, Comptours, Colonnes, Colonnnettes, Cheminée de Croix haut relief, Tables de Communion, Piedestaux Monuments pour Cimetières, Tablettes Commémoratives, Autels complets d'après plans, Planchers en Linoléum Royal, etc. etc.
Les Dessins, Modelage, Sculpture sur Bois et Coulage du plâtre recevront une attention toute spéciale.
Exécution prompte à des prix très bas.
TEL. 3251. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE.

LA CIE DE LAITERIE ST-LAURENT
Fournitures et matériel complet de Beurreries et Fromageries, Huile, Sel, Boîtes à Beurre et à Fromage, etc.
Entrepot: No 11 rue Ramsay, Québec
Coin de la rue St-Paul
ERNEST L. COTE, Agent
Demandez nos prix Tel. 3386

DONNEZ VOS COMMANDES IMMEDIATEMENT
POUR LES MEILLEURES QUALITES DE CHARBON ET DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION.
Nous avons en main un stock considérable de Charbon de toutes sortes, ainsi que ciment Portland et Alsen, Terre à feu, Tuyaux de Drainage et Embarrachements, Briques pressées Laurin, briques Brossaises de toutes sortes, Charbon de bois Feuilles d'Erable, Rockwall, et Plâtre.
LA CIE GLODE Ltée
190, rue GRANT, QUEBEC.
TEL. 2663

Hotel Clarendon
Coin des rues Ste-Anne et Desjardins
Plan Américain. :: Tarif \$2.00 à \$5.00 par jour
Salles d'échantillons. Ascenseur électrique. A l'épreuve du feu. L'hôtel est situé à proximité de la Terrasse Dufferin et fait face à l'Hôtel-de-Ville, l'un des plus beaux sites de la ville.
Les tramways de tous les points de la ville arrêtent devant l'Hôtel Clarendon.
Pour la pension au mois on s'informera à l'administration.
J. T. BEGIN, Propriétaire

Les dépêches de nuit

(Service de la Presse Canadienne)

Au Sénat Américain

La Réciprocité devant la Chambre-Haute

Washington, 19.—La besogne du Sénat est des plus considérables. A part la Réciprocité, la Chambre Haute aura encore à se prononcer sur l'élection des sénateurs par le peuple, les pensions du vieil âge, l'indemnité congressionnelle, la fortification du canal de Panama et sur plusieurs autres bills importants.

Hier, le sénateur Jones, de Washington, a présenté un amendement au bill de Réciprocité sous la forme d'un substituant. D'après cet amendement, le secrétaire du trésorier, à la fin de la présente année fiscale, devrait faire un estimé du montant de revenu à être prélevé en droits de douane pour l'année suivante, de façon à rencontrer les dépenses de cette année-là, ainsi que le déficit de l'année précédente. Cela donne au moins une idée des autres clauses de l'amendement.

L'opinion d'un anglais

Ottawa, 19.—Dans un très intéressant message, reçu aujourd'hui, à Ottawa, M. A. M. Grenfell, grand-père de lord Grey, membre de la compagnie Chaplin, Grenfell et Cie, déclare que la Réciprocité est une affaire d'or pour le Canada et qu'elle aura pour effet de stimuler davantage les Anglais pour investir des capitaux dans le Dominion.

M. Grenfell, qui est le président d'une importante agence financière canadienne, à Londres, dit que les hommes d'Etat canadiens ont pris avantage de la situation; il ajoute encore que la prospérité du Canada va être inouïe, grâce à la Réciprocité.

Un mari brutal

Montréal, 19.—Mme Waterhouse, qui a été battue, mercredi soir, avec un bâton de base-ball, par son mari, parce qu'elle frappait ses enfants, d'après celui-ci, est morte hier midi à l'hôpital. Après avoir battu son épouse, Waterhouse était allé au quartier de la police et avait déclaré qu'il venait d'accomplir une bonne action. On croit que le malheureux ne jouit pas de toutes ses facultés mentales.

La picote à Montréal

Montréal, 19.—La picote vient de se déclarer au convent de Ste-Anne de Lachine. Il y a actuellement 275 élèves dans l'institution; le plus grand nombre vient soit de l'Ontario, soit des Etats-Unis. Le convent a été placé immédiatement après la découverte du premier cas de la terrible maladie.

Un duel à Paris

Paris, 18.—M. Rip, auteur de revues de music-hall, et Robert de Flers, auteur dramatique bien connu, se sont battus en duel à l'épée, hier, et, contrairement à l'usage, du sang a été versé. Il n'y en avait à vrai dire que quelques gouttes, mais cela a suffi pour que l'honneur ait été déclaré satisfait.

La querelle était venue de ce que M. Robert de Flers avait fait allusion à M. Rip dans la revue qu'il fit pour les Folies-Bergères. M. Rip se froissa, quoique ses revues aient dû leur succès à de semblables allusions envers de certaines personnalités.

Drame de la jalousie

New-York, 18.—Un crime horrible vient d'avoir lieu. Armé d'un rasoir à chaque main, George Quigley poursuivait sa femme qui atteignit bientôt la porte d'entrée de la maison qu'il possède à Onest-Philadelphie. Elle ne pu aller plus loin. Quigley l'avait empoignée et, d'un coup de rasoir, il lui tranchait la gorge.

Retournant sur ses pas, Quigley rentra dans sa chambre et se trancha à son tour la veine jugulaire. Mme Quigley, transportée à l'hôpital, est dans un état désespéré. La jalousie est la cause de cette tragédie.

Une importante découverte

Londres, 18.—Les journaux annoncent que le docteur Oswald, de l'Asile d'aliénés de Glasgow a révéilé une découverte importante faite à Glasgow et capable de guérir la folie.

Un médecin allemand a découvert une substance qui a été expérimentée en Allemagne et à Glasgow. Quand on l'injecte dans le sang des personnes atteintes de folie, cette substance les met à l'abri de nouvelles attaques.

L'Alsace-Lorraine

Berlin, 18.—Le chancelier de Bethmann-Hollweg vient de demander que la discussion de la constitution proposée pour l'Alsace-Lorraine soit remise à plus tard pour permettre au gouvernement d'examiner les amendements adoptés par la commission du reichstag.

Ceci est le résultat direct des divergences survenues entre le conseil fédéral et le reichstag, au sujet des conditions sous lesquelles le nouvel Etat entrera dans la constitution de l'empire.

Cette action du chancelier est, croit-on, le prélude du retrait de la proposition gouvernementale sur l'égalité politique pour l'Alsace-Lorraine.

La constitution, telle qu'elle est élaborée par le gouvernement et adoptée par le conseil fédéral, ne donne au nouvel Etat aucune représentation au conseil fédéral, afin de ne pas augmenter l'influence prussienne.

La peste bubonique

St-Petersbourg, 19.—Une dépêche nous apprend que la peste bubonique vient de se déclarer à Agun, ville chinoise de la Mandchourie située à 18 milles seulement de la frontière russe.

L'opéra de Paris

Paris, 18.—Sous la direction de MM. Messager et Broussan, l'Opéra de Paris a subi 700,000 francs de pertes, en dépit de la réduction de 1,000,000 à 400,000 francs faite sur les salaires des acteurs et des actrices.

Ces chiffres viennent d'être rendus publics.

Tremblement de terre

Florence, 19.—On a enregistré, hier soir, à l'observatoire, des secousses sismiques qui ont dû se produire à 6,000 milles d'abord, puis, une seconde fois, à pas plus de 650 milles d'ici. On a observé de nouvelles secousses, ce matin. Le centre, semble-t-il, des pays affecté est Forli, où des maisons ont été endommagées et plusieurs personnes blessées.

Entre femmes

New-York, 19.—Dans un magasin de blanes sis au numéro 1401 Cinquième avenue, une vendeuse en est venue aux mains avec une cliente. En un clin d'oeil, l'échafaudage de cheveux orné de "chiffons" de la première s'éroula, et le combat se continua au milieu d'un fouillis inexplicable de lingerie. La police mandée mit fin à cette scène émotionnante en emmenant au poste les deux belligérantes.

La marine russe

Saint-Petersbourg, 19.—Le gouvernement a demandé à la douane le vote d'un crédit de 300 millions de francs pour la construction de quatre cuirassés qui seront prêts en 1915.

Les nouveaux navires porteront les noms de "Sébastopol", "Petrovsk", "Gagou" et "Poltava".

De jeunes mariés

Windsor, Ont., 19.—Harry Rembeter et Esther Kaecheles, deux jeunes amoureux qui n'ont chacun que 14 ans ont présenté hier au Rév. S. J. Allen, pasteur méthodiste une licence de mariage, et ils ont été mariés.

Leurs parents, qui demeurent à Wharton, Ohio, sont arrivés ici aujourd'hui, afin de les retrouver, après quoi, ils leur feront sans doute la leçon!

Le Mardi-Gras de Québec

Quatre mille personnes prendront part à la procession

Quarante chars allégoriques déjà inscrits

La fête carnavalesque promet d'être un succès grandiose

Pour se faire une idée du degré d'enthousiasme qui se manifeste déjà pour la célébration du premier Mardi-Gras à Québec et de la splendeur et de la gaîté que prendront cette année, les fêtes carnavalesques, il n'aurait suffi que de se rendre à l'assemblée tenue hier après-midi à la Halle St-Pierre. Trois cents personnes environ avaient répondu à l'invitation du secrétaire du comité pro-forma et ont salué de frénétiques applaudissements les suggestions du chef de police Emile Trudel à qui on devra la célébration de ce premier Mardi-Gras.

Dès la semaine dernière, tout Québec a frémi d'allégresse, en préparant la grande fête. Il n'est si humble ouvrier ou de riche bourgeois qui ne confectionnera pas cette semaine avec amour, son "domino", son "pie-rot" ou son "arlequin", pour faire "honor ble" figure pour gagner les bravos de la foule par une quelconque truculence et burlesque.

Charpentiers et décorateurs sont déjà à l'ouvrage pour préparer les chars allégoriques qui prendront part au grand défilé et nous savons déjà que chacun des architectes rivalise de zèle pour créer le char le plus beau comme le plus original.

Si nos clubs de raquettes et autres associations sportives veulent être bien représentés de leur côté le Commerce et l'Industrie ne désirent aucunement leur céder le pas et nous serons témoins le 28 au soir de la démonstration la plus grandiose que l'on puisse concevoir. Songez que certains chars coûtent jusqu'à \$200, c'est-à-dire plus dispendieux que le char de la reine du Carnaval de Paris.

Le cortège de Paris tout entier, et tout compris, monte à peine à 15,000 francs, environ \$3,000; le cortège de Québec représentera au moins une valeur de \$5,000 à \$10,000.

Les chars allégoriques pour la plupart seront illuminés à l'électricité et mentionnons, entre autres, celui de l'Hôtel Queen, le char de la Reine qui sera éclairé par plus de 300 lampes électriques.

Plusieurs chars seront aménagés de manière à en être fabriqués leur propre électricité, spécialement pour leurs décorations, mais des ampoules électriques courront jusque sur les harnais des chevaux.

Jusqu'à maintenant nous avons en main une liste de 48 chars allégoriques et le chef de police a dit hier, que si le bon mouvement continuait on ne serait pas surpris si le nombre atteignait 75.

Tout le monde s'aperçoit en effet qu'on cherche à joindre l'utile à l'agréable et les maisons d'affaires, donnant leur témoignage, sont anxieuses de créer un char original pour annoncer leur commerce ou leur industrie.

Il n'y a pas un instant à perdre et M. Laurent Moisan, seul, nous disait hier que malgré tout l'ouvrage devant lui, il n'a pas hésité à différer ces travaux par plus tard et cette semaine, il a consacré toute entière aux seulptures en glace ou en bois et pourra livrer toute commande dans une journée.

Hier après-midi, le chef de la police a donné ses explications pour la fête. Tout le monde est bienvenu dans la procession, hommes, femmes et enfants. Le service d'ordre sera parfait et il a expliqué qu'il ne tolérerait pas cependant aucune scène de gaucherie d'ivrognerie ou autre et qu'un service spécial est préparé pour mettre en dehors de la procession toute personne qui viendrait contester ces règlements. On veut montrer aux étrangers que nous sommes une population intelligente et commerciale qui sait bien s'amuser et non pas autre chose.

M. Trudel a répété ces explications données jeudi dernier à l'Assemblée tenue à l'Hôtel de Ville, disant que ces fêtes serviront non seulement à amuser notre population locale, mais spécialement à annoncer notre ville à l'étranger, en attirant chaque année des milliers de touristes à Québec. Si notre ville, dit-il, leur offre de tant d'attractions qu'on s'attend, qui attirent au-delà de 600,000 touristes, nous ne voyons

pas pourquoi Québec, si charmant en hiver, ne continuerait pas à les amener ici plutôt que de leur faire prendre la direction de la Suisse où les climats sont si rigoureux, mais où ils vont chaque année par milliers.

Avec ces fêtes carnavalesques qui leur offriront chaque année des amusements qu'ils ne pourraient trouver ailleurs, nous sommes assurés que notre commerce sera considérable en été continuera à être aussi prospère en hiver. C'est le but de la célébration du Mardi-Gras, et je suis positif que tous les corps de métier, toutes les classes commerciales ou industrielles adopteront mes suggestions. (Applaudissement.)

Le chef de police dit que personne n'a besoin d'invitations, tous sont invités à y prendre part au Mardi-Gras, les villes et les campagnes des alentours de Québec, comme les citoyens de la vieille capitale.

Il fait remarquer que M. Roussel, photographe à Québec, offre de peindre gratuitement les chars allégoriques.

Il parle avec éloquence de tous les clubs de raquettes de Québec de Lévis et d'ailleurs qui veulent faire la garde d'honneur au Mardi-Gras et termine en demandant que tous s'unissent comme un seul homme pour assurer le succès de la démonstration qui sera grandiose.

L'ECHÉVIN PAQUET

M. L'échevin Paquet est heureux d'ajouter quelques mots. Il a appris avec grand plaisir l'idée du chef de police et il est encore plus en voyant déjà que toutes ses suggestions seront réalisées à la lettre.

Le but de cette fête carnavalesque est excellent, tous les hommes d'affaires, sont reconnaissants à M. Trudel de cette idée qui servira à annoncer notre commerce, nos industries et on s'apercevra que le progrès de notre ville recevra un nouvel élan par cette démonstration à laquelle, il est heureux de participer lui-même.

M. LETOURNEAU

M. Letourneau, chef ouvrier, endorse entièrement l'idée du chef de police. Malgré qu'il n'a pas reçu la mission de parler au nom des ouvriers, il croit être leur interprète en félicitant M. Emile Trudel de son travail pour faire prospérer Québec et par ce fait donner de l'ouvrage aux ouvriers.

Il a parlé de son dernier voyage de Glace Bay, où il a assisté à une fête donnée par les ouvriers qui a été superbe malgré qu'elle ne fut préparée que dans l'espace de quelques jours à peine.

Les chars étaient magnifiques, les églises protestantes, comme l'église catholique étaient décorées, et de ces fêtes, la ville s'est aperçue d'un nouvel essor de progrès.

M. PHILIPPE ROY

Le secrétaire du comité donne quelques explications disant que les dames seront aussi les bienvenues dans la procession et déjà un grand nombre ont manifesté leur intention de figurer dans les rangs de la parade.

L'ECHÉVIN COTE

Il félicite le chef de police et lui promet un sincère appui, tout comme il compte que l'année prochaine le Mardi-Gras si bien commencé cette année, ne fera que d'être une fête carnavalesque encore plus grandiose. Le résultat financier se fera sentir, car la démonstration de cette année servira à l'annoncer et l'année prochaine nous amènera des milliers de visiteurs. Le but du chef Trudel sera alors atteint et toute la population lui dira merci.

M. GALIBOIS

Comme membre de l'Association Canadienne des Raquetteurs, il est heureux de féliciter le chef de police de son esprit d'initiative et ajoute que tous les raquetteurs de Québec, de Lévis et d'ailleurs s'uniront comme un seul homme pour prendre part à la procession.

M. VICTOR BEDARD

Il propose un vote de remerciements au chef de police pour la belle idée de fêter le Mardi-Gras et profite de cette circonstance pour demander à toutes les associations sportives de s'unir afin d'y prendre part, disant que c'é-

tait une des meilleures annonces en faveur du sport. Il parle de la difficulté de former une association athlétique de Québec, œuvre commencée depuis un an. C'était là un des meilleurs moyens de démontrer l'utilité d'une grande association athlétique et que tous ceux qui sont en faveur de cette célébration ne manqueraient pas de participer à la fête.

Le vote de remerciements proposé par M. Bedard, rédacteur du sport à la Vigie est adopté par des frénétiques hurrahs.

LES CHARS ALLEGORIQUES

Nous publions ci-après une liste bien incomplète des chars allégoriques qui figureront dans la procession.

Les employés du Transcontinentale.—Locomotive et chars de construction précédés d'une équipe d'ingénieurs, de jalonneurs et d'ouvriers qui feront une démonstration de la construction d'un chemin de fer.

Le club de raquettes le Voltigeur de Lévis sera de la fête. M. l'avecat Thomas Vien nous annonçait hier soir que sur le char allégorique on disposera des couleurs du vaillant club auprès d'un immense seulier mou.

La Vigie, un char allégorique représentant un navire partant huppés dans ses trois mats.

Club de raquettes Montcalm, un char allégorique.

Limoilon, une frégate avec rateliers.

Les employés de la Marine, char allégorique, représentant le Montcalm cassant la glace.

Maison J. P. Paré, un char représentant le commerce.

La maison Hethrington, char représentant une boulangerie.

M. Jos. Desardins, marchand de charbon, char allégorique représentant une mine de charbon.

M. Girard, entrepreneur, char allégorique.

M. P. H. Giguère, marchand-tailleur, char allégorique.

J. A. S. Dupas et F. X. E. Frolix, propriétaire du Queen Hotel, fac-simile de l'Hôtel avec la Reine du Carnaval.

L'échevin Arthur Paquet, lieutenant; char allégorique, représentant un gigantesque cadran éclairé à l'électricité.

La maison Morgan, traitant russe, tiré par trois chevaux russes, recouvert de peaux d'ours blancs, pesillons portant l'effigie de la Russie.

L'échevin Beaumont, de la compagnie Pomponon Fish and Fruit Co., un gigantesque saumon en glace, éclairé à l'électricité.

L'échevin Uldéric Gauvin, un char allégorique.

M. Léo Gaudry, représentant de la Standard Chemical Co., trois chars allégoriques, représentant l'industrie du charbon de bois mou, avec 50 mascarades et fanfare de l'Union Lambillotte.

M. Emile Paquet,oucher; char très original tiré par deux boucs maistueux.

Les étudiants; un char qui sera une surprise générale.

Le club de raquettes Frontenac; un char avec les couleurs du club.

Le club de raquettes du Château Frontenac; un char météorique tiré par 10 chiens esquimaux.

Le club de raquette le Zouave; un char allégorique.

La maison Z. Paquet; Deux ou trois chars allégoriques représentant le commerce.

Les Voyageurs de Commerce; un wagon-palais de chemin de fer.

Club de raquettes, le Montagnais; Deux chars allégoriques.

M. Cléophas Lenghan, propriétaire du garage et commerçant de chevaux; un char allégorique.

M. Turgeon, de St-Malo avec une cavalcade de 15 chevaux richement harnachés.

St-Malo prendra une part active à la procession et une centaine d'amateurs figureront dans leurs voitures traînées par des chiens.

Un grand nombre de nos citoyens qui sont les heureux possesseurs de voitures antiques, telles que calèche, carrosse et autres ont déjà donné leur nom pour figurer dans la parade. Nous ferons connaître leurs noms dans quelques jours.

Toutes personnes ayant l'intention de faire exécuter des chars allégoriques voudront bien communiquer avec M. Philippe Roy, de la Vigie, secrétaire du comité, afin de les classer pour l'ordre de la procession.

DECES

LAURIN-Décédé le 19 février 1911 dame Milita Roche épouse bien aimée du lieutenant colonel L. N. Laurin, H. M. C.

Les funérailles auront lieu mercredi matin le 22 courant à 9 h. a. m.

Depart de la maison mortuaire No13 Avenue Salaberry à 8 h 45 pour l'église St-Jean Baptiste.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les PREVOYANTS DU CANADA

Assurance FOND DE PENSION

ETAT DES AFFAIRES AU 31 DECEMBRE 1910

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Sections établies dans la Province (148), Nombre de sociétaires (8,540), Nombre des parts de pension (19,269), Total de l'actif au 31 novembre 1910 (\$76,217.94).

ANTONI LESAGIE, Gérant-général.

BUREAU-CHEF: — 139, rue St-Pierre, QUEBEC

Agents généraux pour Québec: Théo. Leclerc, 240 rue St-Joseph, S. Colé, 93 rue St-Michel. Bureau de Montréal: Chambre 22, Edifice "La Patrie".

J. ROULLARD, gérant.

Le Prêt Populaire Ltée

Compagnie de Prêts Mutuels

Trois mois d'opération

Placé = - = \$106,000,00

Un père soucieux de l'avenir de son fils, doit lui faire prendre un contrat dans le "Prêt Populaire"

Le Prêt Populaire Ltée, est fondé pour aider tout particulier qui veut acquérir une propriété, ou tout homme entrepreneur qui veut créer une industrie ou un commerce indépendant.

Bureau-Chef:

111 Cote de la Montagne

QUEBEC

J. O. MASSICOTTE, MANUFACTURIER DE BIJOUTERIES CROS ET DETAIL

Vu mon prochain déménagement aux Nos 7 et 9 rue St-Joseph, 30 et 40 p. c. de réduction sera accordée sur tout achat.

AUSSI en main Show-cases et vitraux à 50 p. c. de réduction.

365, ST-PAUL. Consultez mes vitrines et voyez mes prix.

3 - TROIS JOURS - 3

JEUDI VENDREDI SAMEDI

16, 17, 18 FEVRIER 1911

Nous ne vendrons que de la broderie, aucune autre marchandise ne sera vendue durant ces jours de broderie. Nous donnons ici quelques prix qui vous prouveront que c'est une vente nouvelle qui vous rapportera un grand bénéfice.

Table with 2 columns: Broderies and Broderies pour. Rows list various items like Jupeons, Robes, Cache-corsets, and their prices.

Nos grandes réductions sur tout le stock vous réservent des surprises.

LUNDI, 20 FEVRIER, à 9 heures

Ouverture de notre grande vente

AU MACASIN CENTRAL

J. P. Paré

172-176 rue St-Jean